



**Assemblée générale annuelle du Conseil d'administration,
Mardi le 11 avril 2023, 19 h,
Centre de loisirs Trois-Saisons
1390, rue Buffon**

MEMBRES PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel
M. Laurier Bérubé
M^{me} Aline Dumont
M. Sébastien Deveault
M. Maxime Le Pluart

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M^{me} Lisa Baril Gravel

M. David Weiser Conseiller municipal, District du Plateau

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Louis Martin Conseiller municipal,
District Cap-Rouge – Laurentien (arr. 19 h 10)

M^{me} Priscilla Lafond Conseillère en consultations publiques

M^{me} Kathleen Breault Secrétaire de soutien

M^{me} Sylvie Verreault Division de l'environnement

5 citoyen.ne.s sont présent.e.s dans la salle

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux participant.e.s. Les administrateur.trice.s du Conseil se présentent aux autres membres de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
3. Élections	
o Explication du déroulement des élections	
o Appel de candidatures	
o Présentation des candidates et des candidats	
o Ouverture du scrutin	19 h 15
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 12 avril 2022	
o Affaires découlant des procès-verbaux	19 h 25
5. Rapport annuel et états financiers 2022	
o Présentation et adoption du rapport annuel	
o Présentation et adoption des états financiers	19 h 30
6. Période d'information des conseillers municipaux	19 h 45
7. Période de questions et de commentaires du public	19 h 55
8. Pause-Café	20 h 10
9. Présentation sur le Règlement sur les appareils de chauffage à combustion solide	20 h 20
10. Divers	20 h 50
11. Levée de l'assemblée	21 h 00

M. Réjean Martel demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CQA-23-AGA-01

Sur une proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ÉLECTIONS

Informations relatives au déroulement des élections

Ayant été nommée présidente de l'élection lors de l'assemblée du Conseil de février dernier (résolution CQA-23-CA-09), M^{me} Priscilla Lafond débute l'animation des élections.

À l'aide d'un support visuel, elle présente sommairement la raison d'être d'un conseil de quartier, sa mission, ses mandats, sa composition et la durée des mandats de ses administrateurs.

Cette année, un total de cinq (5) postes sont à pourvoir au sein du Conseil de quartier de l'Aéroport :

- Trois (3) postes femmes (2 mandats de deux ans, 1 mandat d'un an)
- deux (2) postes hommes (2 mandats de deux ans)

Trois autres postes cooptés peuvent également compléter le conseil d'administration.

M^{me} Lisa Baril Gravel, M. Sébastien Deveault et M. Maxime Le Pluart en sont à leur deuxième année de mandat se terminant en mars 2024 inclusivement.

Appel de candidatures, présentation des candidats et scrutin

Deux candidatures masculines ont été reçues ; une candidature féminine a été reçue.

Un deuxième appel de candidatures est lancé par M^{me} Priscilla Lafond. Il n'y a pas d'autre candidature.

Du côté masculin, M. Réjean Martel et M. Laurier Bérubé ont déposé leur candidature. Ils sont élus par acclamation pour un mandat de deux ans.

M^{me} Aline Dumont est également élue par acclamation pour un mandat de deux ans.

On félicite les trois candidat.e.s pour leur nomination.

Le Conseil de quartier de l'Aéroport compte ainsi six membres administrateur.trice.s sur une possibilité de huit membres élu.e.s.

Il existe toujours la possibilité de coopter d'autres membres au sein du conseil d'administration jusqu'en février 2024 inclusivement.

Le scrutin prend fin.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 12 AVRIL 2022

M. Réjean Martel soumet au Conseil le procès-verbal de la dernière AGA et demande s'il y a des modifications à y apporter.

RÉSOLUTION CQA-21-AGA-02

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Affaires découlant du procès-verbal

M. Réjean Martel résume quelques dossiers du Conseil.

Déneigement de la passerelle piétonnière rue Buffon :

Ce sujet sera abordé dans le survol du rapport annuel.

Logements sociaux sur la rue Bernard Grondin :

M. Réjean Martel mentionne qu'il n'y a pas eu grand mouvement de ce côté. M. Louis Martin confirme que le projet n'a progressé que très tranquillement, mais qu'il est toujours prévu.

Piste cyclable et restaurant Benny's : La demande d'installation d'un panneau d'affichage plus visible pour les automobilistes n'a pas encore été réalisée par le Ministère des transports du Québec.

Qualité de l'air - chauffage au bois : Il sera question de ce sujet dans une présentation ultérieurement lors de la présente AGA.

Les autres dossiers seront abordés ultérieurement.

5. RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2022

5.1 Présentation et adoption du rapport annuel

M. Réjean Martel présente le contenu du rapport annuel aux membres de l'assemblée. Il donne aux membres des précisions sur certaines actions et certains dossiers du Conseil :

- ✦ la progression des démarches pour l'entretien du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle, notamment suite à l'intervention du Conseil de quartier au Conseil de ville ;
- ✦ les différentes préoccupations des citoyen.ne.s et les résolutions qui en découlent (trottoirs, circulation de transit, etc.);
- ✦ la qualité de l'air dans le secteur Champigny (qui occupe la 3^e position des pires secteurs en termes de qualité de l'air au Québec);
- ✦ la sécurité autour des écoles, notamment les changements autour de l'école Primevères-Jouvence ainsi que le projet de sensibilisation sous forme d'une chanson et de vidéos qui ont été développées avec les écoles primaires du quartier. Des affichettes sont également à venir ;

- ↳ la Table de concertation vélo ;
- ↳ la Vision du Développement des activités agricoles et agroalimentaires et les rencontres de son sous-comité;
- ↳ la rencontre avec des citoyens de la rue Champigny-Est pour régler le problème de circulation de transit (une affiche interdisant le virage à partir de la Route de l'Aéroport a été installée);
- ↳ les mandats de consultations publiques.

RÉSOLUTION CQA-23-AGA-03

Sur proposition de M. Patrick Auclair, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'adopter le rapport annuel 2022 du CQA.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Présentation et adoption des états financiers

M^{me} Lisa Baril Gravel étant absente, M. Réjean Martel présente les montants que le Conseil de quartier de l'Aéroport a reçus en 2022 ainsi que les dépenses effectuées durant la même année.

RÉSOLUTION CQA-23-AGA-04

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'adopter les états financiers du CQA 2022.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE D'INTERVENTION PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin mentionne que la Ville a débuté son processus pour établir une tarification afin que les gens à faible revenu aient accès au transport en commun et aux locations de vélo avec le service à Vélo.

Il souligne qu'une consultation publique sur le plein air est en cours afin de [connaître le portrait des activités plein air](#) que les citoyens pratiquent sur le territoire de la ville.

Le conseiller mentionne quelques projets de chantiers qui se feront dans le quartier : un trottoir sur la rue Félix-Antoine Savard, des travaux d'éclairage sur la rue Fenellon, un entretien préventif sur la passerelle Champigny (près du boulevard Auclair).

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES AVEC LES CITOYENS

Un citoyen mentionne une augmentation de la circulation de transit et d'un manque de respect des arrêts ou des feux rouges aux intersections dans le secteur des rues du Haut Saint-Maurice, de l'Étincelle et du boulevard Chauveau puisque des automobilistes tentent afin d'éviter les feux de circulation aux intersections de Chauveau avec la Route de l'Aéroport et de la rue Benjamin-Sulte.

M. Louis Martin invite les citoyens à loger une requête au 311 et souligne que plus il y aura de citoyen.ne.s qui dénoncent une situation, plus la Ville s'intéressera au problème.

Il explique que c'est le Gouvernement du Québec qui donne l'autorisation d'installer des radars mobiles, mais seulement sur certaines artères désignées. La Ville demande depuis cinq ans de pouvoir en installer sur les rues qu'elle-même aurait désignées.

M. Louis Martin indique que l'inauguration de la Caserne 10 sur la rue Jules-Verne se fera vendredi le 28 avril à 10h00. Une journée portes-ouvertes est également prévue au mois de juin.

8. PAUSE-CAFÉ

Les membres de l'assemblée prennent quelques minutes pour prendre un breuvage et une collation tout en discutant.

9. PRÉSENTATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE À COMBUSTION SOLIDE

M^{me} Priscilla Lafond introduit M^{me} Sylvie Verreault qui vient présenter le règlement sur les appareils de chauffage à combustion lente et le programme de subvention qui y est lié. À l'aide d'un support visuel, M^{me} Sylvie Verreault présente le contexte de ce règlement, d'abord en présentant les études sur la qualité de l'air (analyse des concentrations de particules fines - 2016, 2019) qui ont été réalisées dans la région de Québec.

Elle rappelle les principales mesures du règlement :

- interdiction d'utiliser un appareil non certifié (canadien CSA / américain EPA) dès le 1^{er} septembre 2026, en excluant les foyers d'ambiance
- interdiction d'utiliser tout appareil à combustion solide, certifié ou non, lors d'avertissements de smog (en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2021)
- exceptions aux deux interdictions lors de panne électrique de plus de 3 heures.

M^{me} Sylvie Verreault précise que l'avertissement de smog à Québec (zone incluant Portneufainsi qu'une partie de la Rive-Sud jusqu'à Montmagny) est déclenché quelques heures avant l'apparition d'une mauvaise qualité de l'air. Elle mentionne que lorsqu'il y a un tel avertissement, les techniciens de la Ville se déplacent dans le secteur Champigny pour laisser des accroches-portes informatifs aux maisons utilisant le chauffage au bois.

Elle présente ensuite la différence du taux d'émission de particules fines d'un appareil non certifié (60 à 100 g / heure) avec un appareil certifié (entre 1 à 7,5 g/h).

Elle poursuit avec les objectifs et la démarche du programme de subvention favorisant le retrait ou le remplacement d'appareils à combustible solide non certifiés.

Elle parle ensuite du rapport sur le portrait de la qualité de l'air du secteur Limoilou-Basse-Ville fait par le groupe de travail sur les contaminants atmosphériques (experts indépendants, janvier 2023), de même que du portrait de la pollution de l'air à Québec et de certains de ses impacts sur la santé des résidents des territoires des CLSC de Limoilou-Vanier et de Québec Basse-Ville par l'Institut national de santé publique du Québec, projet «Mon environnement, ma santé», mars 2023. La Ville a annoncé son intention de produire un registre des appareils de chauffage au bois afin de l'aider à mieux mesurer et mieux déterminer l'origine et la quantité des contaminants dans l'air.

M. Laurier Bérubé s'interroge sur le terme «homologué» pour un poêle à bois. M^{me} Sylvie Verreault précise qu'il faut vérifier si le foyer est certifié ou homologué pour la quantité d'émission de particules fines, pas seulement homologué contre les risques d'incendie.

Les membres de l'assemblée discutent de la pollution et des désagréments causés par le chauffage au bois l'hiver et les feux extérieurs l'été. M^{me} Sylvie Verreault mentionne que la Ville cogite sur les démarches à suivre pour mieux encadrer les feux extérieurs l'été.

10. DIVERS

M. Réjean Martel demande aux administrateur.trice.s de demeurer quelques minutes après l'assemblée générale annuelle afin de procéder aux élections des postes d'officiers du Conseil.

Il remercie tous les membres sortants du Conseil pour leur implication citoyenne.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 20.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Réjean Martel et M^{me} Aline Dumont.

M. Réjean Martel, président

M^{me} Aline Dumont, secrétaire